

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>Programmes de recherche régionaux et interrégionaux</b>	<b>304</b>

La Commission Permanente,

- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 - JOUE 26/06/2014 C198/1 et notamment son point 2,
- VU** l'annexe V du régime cadre exempté n° SA.58995 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par les Règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 4221 et suivants et L. 4252-1 et suivants,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget primitif 2021, et notamment le programme « Programmes de recherche régionaux et interrégionaux »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 17 novembre 2014 approuvant les résultats de l'appel à projets régional « Dynamiques scientifiques 2014 », et octroyant une subvention d'un montant de 1 499 998 € pour la réalisation du programme de recherche intitulé « AMI - Atlantic Microalgae »,

- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 6 juillet 2015 octroyant une subvention d'un montant de 500 000 € à l'Université de Nantes pour la chaire de Connect talent intitulé « MD PRED MED »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 30 septembre 2016 approuvant les résultats de l'appel à projets « Paris scientifiques 2016 », et octroyant une subvention d'un montant de 150 000 € à l'Université de Nantes pour la réalisation du programme de recherche intitulé « MAGGIC » et une subvention d'un montant de 189 088 € à l'Université de Nantes pour la réalisation du projet de recherche intitulé « SMOG »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 29 septembre 2017 approuvant les résultats de l'appel à projets « Paris scientifiques 2017 », et octroyant une subvention d'un montant de 150 000 € à l'INSERM pour la réalisation du programme de recherche intitulé « NANOTHERAC » et une subvention d'un montant de 126 527 € au CNRS pour la réalisation du projet de recherche intitulé « NEWTUBE »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 16 février 2018 octroyant une subvention d'un montant de 46 500 € à l'IMT ATLANTIQUE et de 57 000 € à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest pour la réalisation du projet de recherche intitulé « ONCOSHARE »,
- VU** La délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 5 avril 2019 attribuant à l'INRAE une subvention de 40 000 € pour le financement de « 1 CDD IE spécialisé en bio-imagerie de fluorescence, super-résolution et multispectrale - 2/2 pour la plateforme APEX de l'axe bio-imagerie de Biogenouest ».
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 15 novembre 2019 approuvant la convention n°2019-14596 relative au programme PERFORM de l'IRT Jules Verne,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 13 novembre 2020 affectant une autorisation de programme de 500 000 € pour le soutien à l'Ecole Universitaire de Recherche « Institut d'Acoustique - Graduate School », au titre du programme des investissements d'avenir,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 13 novembre 2020 affectant une autorisation de programme de 500 000 € pour le soutien à l'Ecole Universitaire de Recherche « LUMOMAT », au titre du programme des investissements d'avenir,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 13 novembre 2020 affectant une autorisation de programme de 1 500 000 € pour le soutien au ressourcement scientifique de la filière Energies Marines Renouvelables (EMR) - Communauté WEAMEC,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Schéma régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1. Appels à projets Recherche

1.1 Avenants aux conventions de projets impactés par la crise sanitaire liée au COVID

APPROUVE

les termes des avenants relatifs aux projets MAGGIC (opération n°2016 08649), SMOG (opération n°2016 08641), NEWTUBE (opération n°2017 09375), NANOTHERAC (opération n°2017 09372), MD PRED MED (opération n°2015 07297), AMI (opération n°2014 09336),) présentés respectivement en 1-annexe-1, 1-annexe-2, 1-annexe-3, 1-annexe-4, 1-annexe-5, 1-annexe-6.

AUTORISE

la Présidente à signer les avenants correspondants.

2. Projets stratégiques : soutien aux Programmes des Investissements d'Avenir (PIA)

2.1 Soutien aux Ecoles Universitaires de Recherche (EUR) dans le cadre du PIA

Ecole Universitaire de Recherche IA-GS (Institut d'Acoustique - Graduate School)

ATTRIBUE

dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 13 novembre 2020, à Le Mans Université une subvention d'investissement de 500 000 € sur un montant subventionnable de 1 000 000 € HT pour conforter le leadership des acteurs ligériens dans le domaine de l'acoustique,

APPROUVE

les termes de la convention présentée en 2-annexe-1,

AUTORISE

la Présidente à la signer

AUTORISE

la dérogation aux articles 12 et 13 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017 et modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020.

Ecole Universitaire de Recherche LUMOMAT (Molecular Materials for Electronics et photonics)

ATTRIBUE

dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 13 novembre 2020 à l'Université d'Angers une subvention d'investissement de 500 000 € sur un montant subventionnable de 1 000 000 € HT pour conforter le leadership des acteurs ligériens dans le domaine des matériaux moléculaires,

APPROUVE

les termes de la convention présentée en 2-annexe-2,

AUTORISE

la Présidente à la signer

AUTORISE

la dérogation aux articles 12 et 13 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017 et modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020.

2.2 Soutien au ressourcement de la filière Energies Marines Renouvelables (EMR) – Communauté WEAMEC

ATTRIBUE

dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 13 novembre 2020 à l'Ecole Centrale de Nantes une subvention d'investissement de 1 500 000 € sur un montant subventionnable de 1 800 000 € HT pour le ressourcement scientifique de la filière Energies Marines Renouvelables (EMR), par le soutien à la Communauté WEAMEC,

APPROUVE

les termes de la convention présentée en 2-annexe-3,

AUTORISE

la Présidente à la signer

AUTORISE

la dérogation aux articles 12 et 13 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017 et modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020.

3. Programme PERFORM (« ProgrammE de Recherche Fondamentale et de Ressourcement sur le Manufacturing ») de l'IRT Jules Verne pour 2019

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention n°2019-14596 relative au programme PERFORM de l'IRT Jules Verne, présenté en 3-annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à le signer

AUTORISE

la dérogation aux articles 12 et 13 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017 et modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020.

4. Avenant ONCOSHARE

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention n° 2018-00900/2018-00903 relative au programme de recherche ONCOSHARE de l'IMT Atlantique Bretagne Pays de la Loire et de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest, dans le cadre de l'appel d'offre interne du Cancéropôle Grand Ouest, présenté en 4-annexe-1,

AUTORISE

la Présidente à le signer.

## 5. Arrêté modificatif Biogenouest

### AUTORISE

la prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2021 de l'arrêté n° 2019-03212 relatif à « 1 CDD IE spécialisé en bio-imagerie de fluorescence, super-résolution et multispectrale - 2/2 pour la plateforme APEX de l'axe bio-imagerie de Biogenouest ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

### ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 15/02/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs